



Compostage collectif dans des établissements médico-sociaux de la Creuse (23)



- Déchets
- Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi agir ?

Le département de la Creuse comporte 33 établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) et 1 centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle (CRRF). Dans le cadre de leur activité, ces établissements médico-sociaux assurent un service de restauration qui produit une importante quantité de déchets organiques (déchets de préparation et restes de repas). En 2012, EVOLIS 23, un syndicat intercommunal mixte à la carte qui regroupe 90 communes, propose à 4 établissements situés sur son territoire de mettre en place du compostage de leur préparation de cuisines et restes alimentaires par l'installation de points dédiés. L'objectif est double : réduire le volume de leurs déchets et éviter de payer la collecte et le traitement des biodéchets concernés.

Le compostage est une technique qui permet de transformer des déchets organiques en un produit réutilisable comparable à l'humus. Les déchets organiques concernés sont généralement issus des ordures ménagères (cuisine, maison) ou d'activités (jardinage, espaces verts). Ils sont collectés, triés et mélangés. Grâce à l'action conjuguée de l'humidité, de l'oxygène et de microorganismes (bactéries et champignons microscopiques), les déchets fermentent et se décomposent. Cela permet d'obtenir une sorte de terre fine et riche en éléments organiques, le compost, qui est réutilisable comme engrais naturel. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les stratégies de prévention des déchets.

Dans la Creuse, 4 établissements ont ainsi accepté de mettre en place des composteurs :

- l'EHPAD « *Les Eaux Vives* » situé à Marsac (160 repas servis par jour et 8 tonnes de biodéchets produites par an) ;
- l'EHPAD « *Pierre Guilbaud* » situé à Bussière-Dunoise (200 repas servis par jour et 10 tonnes de biodéchets produites par an) ;
- l'EHPAD « *La Chapelaude* » situé à La Chapelle-Taillefert (150 repas servis par jour et 7 tonnes de biodéchets produites par an) ;
- le centre de réadaptation et de rééducation fonctionnelle « *André Lalande* » situé à Noth (140 repas servis par jour et 7 tonnes de biodéchets produites par an).

Soutenant les initiatives innovantes de compostage collectif, la Direction régionale de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine a apporté un conseil méthodologique et un soutien financier à EVOLIS 23.



Bénéficiaire

EVOLIS 23

Partenaire

ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Coût (HT)

- Composteur de 700 litres : 173 €
- Bac à broyat de 600 litres : 35 €
- Entretien d'une plateforme : 450 € par an

Financement

ADEME : 55% de la dépense HT

Bilan en chiffres

- 32 tonnes de biodéchets détournés par an
- plus de 2 000 € par an économisés par le syndicat
- plus de 500 € économisés par an et par établissement lorsque le compostage permet de supprimer 1 bac à ordures ménagères

Date de lancement

2012

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Présentation et résultats

Enseignements :

M. Olivier Schiltz, technicien prévention des déchets à EVOLIS 23 :

« Le suivi technique est très important. Un agent du syndicat se déplace ainsi une fois par mois sur chaque plateforme pour vérifier que tout se passe bien, retourner le compost, alimenter le bac à broyat. Cela représente environ 4 jours par an et par site. »



Site de compostage du CRRF André Lalande
Source : EVOLIS 23



Site de compostage de l'EHPAD « Les Eaux Vives » - Source : EVOLIS 23

Au démarrage de l'action, EVOLIS 23 a réalisé un diagnostic complet de chaque établissement pour peser les déchets et mettre en place une méthode adaptée. Les 3 EHPAD et le CRRF ont ainsi reçu un lot de matériels composant une plateforme complète de compostage :

- 4 composteurs de 700 litres chacun ;
- 2 bacs à broyat de 600 litres ;
- des bio-seaux.

Avant la mise en place des installations et pendant la première année de fonctionnement, EVOLIS 23 a régulièrement organisé des réunions avec la direction des établissements, les responsables techniques et le personnel de cuisine afin de présenter la démarche, motiver les équipes et expliquer le fonctionnement de la plateforme. A l'issue de la première année, un agent du syndicat a pris le relai pour assurer un suivi une fois par mois.

32 tonnes de déchets sont désormais détournées de la collecte des ordures ménagères chaque année, ce qui représente une économie annuelle de plus de 550 € pour les établissements qui peuvent ainsi supprimer un bac d'ordures ménagères de 750 litres (1 000 € économisés par an sur la collecte et 450 € payés par an pour entretenir la plateforme). Pour EVOLIS 23, les tonnages détournés de la collecte permettent d'économiser plus de 2 000 € par an.

Fort de ces très bons résultats, le syndicat souhaite déployer progressivement des plateformes de compostage pour tous les établissements médico-sociaux de son territoire.

Focus

Les bacs à broyat sont destinés à stocker des déchets végétaux secs (branches d'arbres coupées et broyées) qui sont mélangés aux déchets alimentaires afin d'équilibrer l'humidité et la composition du compost. Ces bacs ont été fabriqués localement par des entreprises d'insertion.

Facteurs de reproductibilité

Pour garantir le succès d'une action collective de compostage comme celle d'Evolis 23, le syndicat qui est à l'initiative du projet doit être très réactif en cas de difficulté. Par ailleurs, il est nécessaire de garder le contact avec les établissements médico-sociaux et de proposer un dispositif de suivi car les bons gestes ont tendance à s'oublier.

Pour sa part, l'ADEME encourage l'expérimentation et la mise en place de dispositifs de compostage collectif. Elle peut fournir des conseils, des formations, des appuis techniques et méthodologiques. Elle peut également intervenir en soutenant financièrement les actions inscrites dans des programmes locaux de prévention.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr/dechets

Le site d'Evolis 23
www.evolis23.fr

Le site de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine
www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

CONTACTS

Evolis 23
Tél : 05 55 89 86 13
olivier.schiltz@evolis23.fr

ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
Tél : 05 49 50 12 12
ademe.nouvelle-aquitaine@ademe.fr